

52905

53000



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.17/28  
21 février 1991

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Douzième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)  
29 avril - 7 mai 1991

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-sixième session de la Commission/  
dix-septième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)  
9 -13 mai 1991

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES  
DU FASNUDA EN 1989 ET EN 1990**

## INTRODUCTION

1. Il y a bientôt 14 ans que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a, en consultation avec le Commission économique pour l'Afrique (CEA), mis en place le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA).
2. La raison profonde de la création du Fonds est maintenant bien connue et a été réaffirmée aux conférences précédent. Elle a été essentiellement motivée par la nécessité pour les pays africains de faire consciemment un effort, dans un esprit d'autonomie, pour contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos en vue d'une croissance auto-entretenu. Cependant, au fil des ans, les besoins de la région ont non seulement augmenté mais également pris de nouvelles formes plus complexes.
3. Les années 80 par exemple, que de nombreux économistes de la région ont qualifié de "décennie perdue", ont été marquées par l'une des plus graves crises économiques et sociales de l'histoire. Le revenu par habitant a baissé de 1,7% par an, la formation brute de capital fixe de 1,9%, le volume des exportations de 2,7%, celui des importations de 3%, les cours des produits de base de 3,1% alors que le chômage augmentait quatre fois plus vite que dans les années 70<sup>1</sup>.
4. C'est dans ces circonstances que le Secrétaire général des Nations Unies s'est vu dans l'obligation de demander à la 37ème session de l'Assemblée générale d'adopter des mesures spéciales en vue du redressement économique et social de l'Afrique. Parmi les mesures prises figurait l'adoption de la résolution 37/139 par laquelle l'Assemblée générale invitait "les pays donateurs à fournir un volume important et soutenu de ressources en vue de promouvoir le développement accéléré des pays africains et l'application effective du Plan d'action de Lagos, et à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique". Les stratégies économiques adoptées depuis le milieu des années 80 visaient à satisfaire les priorités régionales définies dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Cependant, depuis lors, il est devenu évident qu'il faudra orienter les objectifs de développement des années 90 non seulement vers le redressement économique mais aussi vers la restructuration et la transformation. Cette orientation a eu pour conséquence l'adoption du Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS).
5. L'objectif essentiel du CARPAS est d'offrir un cadre permettant l'application de programmes d'ajustement qui n'entravent pas la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos.
6. Les perspectives en ce qui concerne cette décennie montrent de plus en plus que les pays africains doivent s'efforcer sans relâche de rechercher des solutions internes à la crise économique. La mobilisation des ressources constitue l'un des domaines appelant davantage d'attention dans cette entreprise. Il est fort probable que les ressources extérieures connaissent une baisse relative en raison de l'imminence du marché européen unique. Déjà, des quantités énormes de ressources sont ou seront détournées des bénéficiaires traditionnels du tiers-monde pour satisfaire de nouvelles demandes, notamment des pays d'Europe de l'Est. Aussi, le FASNUDA acquiert-il une plus grande importance en tant que source de financement vitale pour les années à venir.

7. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la présente conférence d'annonce de contribution. C'est non seulement une conférence dont on attend beaucoup pour ce qui est de satisfaire les besoins croissants mais également une conférence qui se tient à un moment où la plupart des pays africains sont encore au milieu de la crise économique.

#### I. SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES CONTRIBUTIONS ANNONCEES ET LES VERSEMENTS EFFECTUES

8. Le tableau 1 montre les sept conférences d'annonce de contributions qui ont eu lieu depuis la création du FASNUDA, au cours desquelles, des contributions ont été annoncées et des versements effectués.

Tableau 1

	Contributions annoncées	Versement	Pourcentage versé
Lagos, avril 1977	2 960 981	2 940 981	99
Rabat, mars 1979	2 285 762	1 762 570	77
Addis-Abeba, avril 1981	1 790 756	1 070 756	60
Addis-Abeba, avril 1983	1 833 246	1 596 749	87
Addis-Abeba, avril 1985	2 161 606	1 576 102	73
Addis-Abeba, avril 1987	449 650	425 789	94
Addis-Abeba, avril 1989	664 528 <sup>2</sup>	147 050	22
<b>TOTAL</b>		<b>12 146 529</b>	

9. La somme totale de 12 146 529 dollars E.-U. que représentent les contributions au FASNUDA au fil des ans comprend non seulement les annonces de contributions faites par les pays africains mais également des contributions versées par d'autres pays, comme le montre le tableau 2 :

<sup>2</sup> Y compris 15 000 dollars E.-U. annoncés et payés par le Gouvernement éthiopien en nature.

Tableau 2

Chine	51 020
Colombie	2 040
Chypre	1 100
République fédérale d'Allemagne	286 000
Inde	1 350 000
France	71 429
Banque africaine de développement	250 000
Fondation Carnegie	176 000
<b>Total partiel</b>	<b>2 187 589</b>

10. Il faut noter que les contributions totales au FASNUDA ont baissé au fil des ans comme en témoignent les chiffres donnés au tableau 1. De même, le versement des contributions annoncées n'a pas été effectué avec diligence.

11. Quant aux versements effectifs à la suite de contributions annoncées au FASNUDA, la situation est donnée aux tableaux 3 et 4.

12. La structure de la contribution de chaque pays membre montre que même les pays qui au départ étaient enthousiastes et ont fait des contributions relativement importantes se sont essouffés au cours de la période considéré. Bien que la liste des pays annonçant des contributions se soit allongée, le montant des contributions a toutefois baissé. La tendance des annonces de contributions fait ressortir un indice majeur qui traduit l'incapacité économique croissante de nombreux pays.

13. S'agissant des versements effectués au titre des annonces de contributions au FASNUDA, la situation se présente comme suit :

Tableau 3

Pays/Institutions	Montant versé (dollars E.-U.)
1. Algérie	500 000
2. Burkina Faso	1 775
3. Cap Vert	2 000
4. Egypte	901 428
5. Ethiopie <sup>3</sup>	102 882
6. Gambie	5 000
7. Mauritanie	31 742
8. Maurice	30 000
9. Somalie	30 000
10. Swaziland	1 776
11. Tunisie	107 320
12. Ouganda	11 902
13. Chine	51 020
14. République fédérale d'Allemagne	286 000
15. Colombie	2 040
16. Banque africaine de développement	250 000
17. Gabon	131 052
18. Nigéria	2 241 509
19. Zimbabwe	179 744
20. Botswana	50 851,85
21. Malawi	2 000,00

<sup>3</sup> Y compris une contribution en nature de 15 000 dollars E.-U. annoncée durant la période 1990-1991.

Le tableau 4 montre les pays/institutions ayant versé une partie de la contribution qu'ils ont annoncée.

Tableau 4

Pays/institutions	Contributions annoncées	Montant versé	Solde
Bénin	51 000	40 500	10 500
Burundi	54 815	33 367	21 447
Cameroun	362 194	257 521	104 672
République centrafricaine	23 966	21 524	2 441
Congo	113 333	86 508	26 824
Tchad	20 000	-	20 000
Guinée équatoriale	2 000	-	2 000
Guinée	66 043	61 042	5 000
Guinée-Bissau	6 521	595	5 926
Ghana	149 877	114 877	35 000
Kenya	305 509	51 503	254 005
Libéria	40 000	35 579	4 420
Jamahiriya arabe libyenne	630 000	530 000	100 000
Lesotho	77 744	38 872	38 872
Mali	50 000	4 346	45 654
Maroc	1 000 000	200 000	800 000
Niger	36 529	26 001	10 528
Sao Tomé-et-Principe	5 000	-	5 000
Sénégal	179 000	163 967	15 440
Sierra Léone	110 000	61 967	48 694
République-Unie de Tanzanie	307 886	156 087	151 799
Togo	68 170	57 181	10 989
Zaïre	622 045	611 545	10 500
Zambie	157 687	142 687	15 000
Soudan	55 000	50 000	5 000
Inde	1 350 000	1 149 199	200 801
France	71 429	-	71 429
Colombie	2 040	1 000	1 040
Fondation Carnegie	176 000	41 400	134 600
Association du personnel de la CEA	40 000	15 000	25 000
Chypre	2 000	1 000	1 000
Rwanda	70 500	40 500	30 000

14. Les pays entrant dans cette catégorie n'ont pu, à ce jour, annoncer de contributions. Il s'agit de l'Angola, des Comores, de Djibouti, de Madagascar, du Mozambique, des Seychelles, de la Côte d'Ivoire et de la Namibie.

## II. UTILISATION DES RESSOURCES DU FASNUDA

15. Au cours de la période 1989-1990, les ressources utilisées pour financer les projets se sont élevées à 1 283 084 dollars E.-U. Ces fonds représentent le solde des contributions versées en 1988 et 1989 et une partie des intérêts accumulés échus du compte général et du compte des opérations particulières du FASNUDA.

16. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la CEA a fait preuve d'une grande prudence dans l'utilisation des ressources du FASNUDA. Etant donné la baisse du montant total des contributions annoncées au Fonds au cours des dernières conférences d'annonce de contributions, le Secrétaire exécutif de la CEA veille rigoureusement à ce que tous les projets proposés pour financement sur les ressources extra-budgétaires confiées à la CEA, et en particulier par le FASNUDA fassent l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des mécanismes établis et grâce à des instruments appropriés, notamment un comité spécial présidé par le Secrétaire exécutif lui-même. C'est ainsi que des ressources ont pu être libérées par le FASNUDA pour financer les projets opérationnels ci-après s'inscrivant dans le cadre du programme de travail et ordre de priorités de la CEA.

### A. AGRICULTURE

- a) Atelier régional sur l'évaluation des expériences des dix projets de développement rural en Afrique (ATF/001/049)

17. Ce projet vise à procéder, grâce à un atelier, à une évaluation approfondie des dix projets de développement rural en Afrique. Les conclusions seraient diffusées aux Etats membres et un cadre sera formulé pour la planification et l'exécution futures des projets de développement rural.

18. Le coût du projet est estimé à 221 785 dollars E.-U.

- b) Atelier sous-régional sur la lutte contre les criquets et les sautériaux en Afrique de l'Ouest (ATF/002/058)

19. Le projet vise à mobiliser les capacités humaines, institutionnelles et techniques des pays de la sous-région qui sont les plus gravement touchés par les invasions acridiennes grâce à un échange d'informations, à l'examen et à la coordination des activités.

20. Le coût du projet est estimé à 42 583 dollars E.-U.

- c) Atelier sur la prévention des pertes après récolte en Afrique du Nord (ATF/002/060)

21. Cet atelier a pour objectif de promouvoir les services de vulgarisation de l'information commerciale entre les pays de la sous-région. L'autre volet du projet porte sur la conduite d'une étude sur l'amélioration de l'utilisation et de la commercialisation du poisson en Afrique du Nord.

22. Le coût du projet s'élève à 39 000 dollars E.-U.

#### B. PADIS

a) Système panafricain d'information pour le développement PADIS/Afrique du Centre (ATF/002/047)

23. Le projet vise à renforcer la capacité des systèmes de documentation et d'information de l'Afrique du Centre (CADIS).

24. Le coût estimatif est de 33 419 dollars E.-U.

#### C. RESSOURCES NATURELLES

a) Inventaire des ressources minérales en Afrique (ATF/002/057)

25. Le projet vise à effectuer un inventaire des ressources minérales en Afrique, en particulier en ce qui concerne les pierres et métaux précieux, et à proposer des stratégies pour leur exploitation, notamment des projets de création de co-entreprises entre Etats membres.

26. Le coût estimatif du projet est de 39 622 dollars E.-U.

b) Réunion des plénipotentiaires sur l'établissement de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (ATF/001/041)

27. Lancé en 1988, ce projet n'a débuté qu'en 1989 avec la réunion des plénipotentiaires des gouvernements, qui a débouché sur la création d'un comité consultatif technique pour le développement de la science et de la technologie nucléaires (CCT). La réunion avait décidé que le CCT se réunisse régulièrement tous les deux ans.

28. Le projet a été échelonné pour être exécuté en 1990-1991 et le solde inutilisé de 11 293 dollars E.-U. était destiné à financer la réunion du groupe technique d'experts qui devait élaborer le programme et les projets du CCT en 1990.

29. Le coût total du projet s'est élevé à 56 00 dollars E.-U.

#### D. DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION SOCIO-ECONOMIQUES

a) Bourses postdoctorat de la CEA en économie du développement (ATF/002/099)

30. Ce projet vise à donner l'occasion à de jeunes diplômés africains ayant effectué des études du niveau du doctorat d'approfondir leurs connaissances des questions et problèmes économiques africains.

31. Le coût du projet s'élève à 361 035 dollars E.-U.



## E. INDUSTRIES

- a) Etablissement d'un répertoire de profils de projet sur la petite agro-industrie et organisation d'un séminaire régional à l'intention des entrepreneurs engagés dans la petite industrie (AFT/001/040)

32. Commencé en 1988, le projet visait à : a) élaborer une ébauche d'ensemble de profils de projet; b) organiser un atelier réunissant des responsables du développement et de la promotion des petites industries pour apporter des améliorations aux profils de projet proposés; c) parachever l'élaboration du répertoire.

33. Le projet, dont le budget initial était de 249 730 dollars E.-U., se trouve dans sa dernière phase d'exécution.

- b) Equipped du Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM) (ATF/002/048)

34. Le projet vise à aider l'ARCEDEM à acquérir du matériel dont le coût a été estimé à 57 500 dollars E.-U.

## F. ACTIVITES D'INTEGRATION ECONOMIQUE ENTREPRISES PAR LES MULPOC

- a) MULPOC de Gisenyi (ATF/002/044)

35. Il s'agit de poursuivre ce projet visant à permettre au MULPOC d'entreprendre d'importantes activités notamment la réalisation d'études spécifiques sur :

- a) La facilitation de la navigation sur les lacs Kivu et Tanganyika - ATF/002/044 et ATF/002/052. Le coût total des deux études est estimé à 43 367 dollars E.-U.;
- b) Le développement de l'exploitation des minerais à petite échelle dans les pays de la sous-région -ATF/002/049. Le coût est de 25 000 dollars E.-U.;
- c) L'intégration de la femme au développement dans la sous-région du MULPOC de Gisenyi - ATF/002/050.

36. Ce projet porte sur la réduction et la publication des cinquième et sixième éditions du bulletin du MULPOC de Gisenyi sur la femme dans le développement, dans le cadre du Programme du MULPOC en faveur des femmes. Il sera procédé à une évaluation des effets des activités de formation entreprises.

37. Le coût du projet s'élève à 31 211 dollars E.-U.

b) MULPOC de Lusaka (ATF/002/036)

38. Il s'agit de la poursuite d'un projet commencé les années précédentes et visant à fournir un appui administratif au MULPOC pour lui permettre de traiter la documentation relative à ses activités opérationnelles.

39. Le montant total alloué à ce projet était de 130 264,70 dollars E.-U. et la partie devant être exécutée en 1990 a coûté 42 717,59 dollars E.-U.

c) MULPOC de Tanger - Assistance préparatoire pour l'établissement d'un traité et des protocoles d'accord en vue de la création d'une zone d'échanges préférentiels (AFT/002/001)

40. Commencé en 1989, le projet vise à la réalisation d'activités préparatoires à la coopération et à l'intégration économiques des pays de l'Afrique du Nord. Au cours de cette phase préparatoire, des études devaient être menées dans trois secteurs, à savoir les transports, les communications et l'énergie.

41. Le coût est estimé à 40 115 dollars E.-U.